

Pour la troisième année, l'accès à la hors classe comme débouché de carrière pour tous devient une réalité, avec hélas, encore des exceptions. Au niveau national, les collègues actuellement à la hors classe représentent 25% du corps des certifiés. Les interventions du SNES lors des phases de rédaction des circulaires, au niveau national comme au niveau académique ont permis d'établir un barème favorisant la promotion des collègues au 11° et au 10° échelon.



Cela se concrétise cette année par les résultats suivants : sur les 192 promus (contingent défini par le ministère), 130 sont au 11° échelons et 62 au 10° échelon, représentant respectivement 91% et 9% des collègues à ces échelons). C'est cela qui nous rapproche de notre revendication : « pas de départ en retraite sans avoir atteint le dernier échelon de la hors classe ».

Pour autant, le poids des avis accordés par les évaluateurs (chef d'établissement et IPR) occupe une place encore trop importante. C'est sur ces avis que l'appréciation recteur se porte en déclenchant des bonifications.

Dans la déclaration préalable, nous avons dénoncé la répartition des avis très favorable. Ces derniers, contingentés à 20% de l'effectif de promouvables par établissement et par discipline ne servent pas à la promotion à la hors classe dès lors qu'on n'a pas atteint le 10° échelon.

Sur cette question, un membre de la commission paritaire représentant l'administration est intervenu pour dire pour dire « desfois, il y a des 10°, à qui, vraiment, on ne peut pas donner un TF, donc on leur donne seulement favorable.» Sauf qu'au final, 43% des avis très favorables échappent aux 10° et 11° échelon. Ce n'est quand même pas seulement « desfois » que cela arrive, c'est une pratique généralisée.

Pour objectiver les choses, l'administration reste immensément accrochée au mérite et cela implique de considérer que certains sont vraiment démeritants, même si les appréciations ne dénotent rien de négatif quant à la manière de servir, au contraire. Ainsi un enseignant dont l'appréciation est « professeur qui s'implique et s'investit avec sérieux » peut quand même voir son avis baisser...

Au SNES, nous considérons que l'avancement comme la promotion de grade doivent être déconnectés de l'évaluation. Le système actuel, nous l'avons déjà dénoncé, tente de mesurer le mérite et introduit de l'arbitraire au nom d'une idéologie selon laquelle il faudrait se faire concurrence les uns – les autres.

On peut considérer que 43% des avis qui échappent à des collègues aux 10° échelon, empêchant parfois leurs promotions, ce n'est pas exceptionnel.

43 % tout de même, de collègues pour lesquels les évaluateurs ont marqué une forme d'opposition (cela revient à cela factuellement) à la promotion, cela ne devrait-il pas les interroger ?

PPCR rompt en partie avec ce principe de profs compétiteurs. Le SNES est intervenu en proposant des améliorations. La culture managériale qui s'est installée et les positions défendues par les représentants de la parité administrative pendant cette Capa montrent bien, que même avec des textes plus favorables, la bataille pour la revalorisation doit encore être menée. C'est l'affaire du SNES, à tous les échelons de son organisation, dans les établissements et dans les instances paritaires où vos élus assument leur rôle de représentants de tous les personnels.

Répartition par échelon des avis donnés par les chefs d'établissement :

Echelon	Défavorable	Favorable	Réservé	Très favorable	Total général
7	1	387	10	29	427
8	1	631	12	76	720
9	7	502	20	147	676
10	4	394	25	267	690
11	4	73	5	61	143
Total général	17	1987	72	580	2656

Répartition par échelon des avis donnés par les IPR :

Echelon	Défavorable	Favorable	Réservé	Très favorable	Total général
7		390	17	13	427
8	2	629	14	64	720
9	7	489	35	137	676
10	8	410	31	233	690
11	5	65	8	61	143
Total général	22	1983	105	508	2656